



**DECLARATION LIMINAIRE
DE LA CGT FINANCES DE L'YONNE
CDAS DU 19 JUIN 2012**

Monsieur Le Président,

Le résultat des élections présidentielles et législatives s'est traduit par un rejet de la politique de l'ex parti majoritaire. Les Françaises et les Français, particulièrement les salariés ne veulent plus d'une politique qui renie leurs préoccupations sociales, ils ont chassé les représentants de la finance du pouvoir, ils n'en veulent pas plus dans l'hémicycle.

Pour autant notre économie ne sort pas de la crise en particulier dans notre région.

Notre environnement continue de se dégrader, le chômage ne diminue pas, le pouvoir d'achat régresse, les inégalités progressent et notre République est abîmée.

Au vu des éléments fournis par le médecin de prévention, la CGT constate une baisse des effectifs de 28 agents entre 2010 et 2011 pour le département de l'Yonne.

La CGT déplore que cette année le Dossier d'Approche de la Souffrance au Travail (DAST) ne nous soit pas fourni. Le médecin de prévention le fait il toujours remplir ? Ce document permettait de mesurer la dégradation des conditions de travail dans nos Administrations.

Le tableau de bord de veille sociale qui va se mettre en place à la DGFIP sera-t-il un outil suffisant pour évaluer la souffrance au travail ? Sera-t-il étendu aux autres Administrations ? La CGT considère que le TBVS ne doit pas se substituer au DAST, reflet de l'expression des agents.

La CGT renforce sa demande concernant l'obtention à temps plein d'un médecin de prévention.

Une note du Ministère datée du 29 mai 2012 relative à la médecine de prévention et à la révision des lieux de consultation a été transmise aux Présidents des CHS-CT. La CGT s'étonne que cette note n'est pas été également diffusée aux CDAS.

Elle précise les principales caractéristiques exigées pour un cabinet médical, à savoir :

- Un cabinet médical d'une superficie de 20 m² minimum et répondant aux normes d'isolation phonique ;
- Un bureau pour les tâches administratives ;
- Un espace pour l'examen clinique ;
- Un point d'eau ;
- Une salle d'attente répondant aux exigences de confidentialité ;
- Des sanitaires accessibles aux personnes handicapées en fauteuil ;
- Un espace d'archivage sécurisé pour les dossiers médicaux.

Le déménagement de l'action sociale au Centre des Finances Publiques de la rue des Moreaux est programmé. La CGT exige l'application de la note du 29 mai 2012 quant à l'installation du cabinet médical.

De même le point de consultation du CFP de Sens remplit il ces conditions ?

La CGT tient à rappeler le caractère social des bons « rentrée scolaire ». Ils sont attribués en fonction du quotient familial n'en déplaie à certains.

Concernant le procès verbal de la séance du 13 avril 2012, la CGT ne prendra pas part au vote. Pour rappel, le secrétaire adjoint doit transmettre le projet de PV à toutes les organisations syndicales pour modifications éventuelles.

Les représentants CGT du CDAS 89